

# Flash Info Tax



19 mai 2020

## BREXIT - Publication du tarif douanier du Royaume-Uni

Alors que le troisième « round » de négociations entre l'Union Européenne s'est achevé sans réelle avancée la semaine dernière et que la possibilité de conclure un accord de libre-échange d'ici la fin de l'année semble diminuer de jour en jour, le ministère britannique du Commerce International vient de publier le tarif douanier du Royaume-Uni. Celui-ci remplacera le tarif extérieur commun de l'Union européenne à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

Ce nouveau tarif emporte des simplifications, notamment en arrondissant à la baisse certains taux ou en prévoyant un taux de 0% pour des biens qui avaient un taux de droits de douane faible. Cependant il présente de réelles différences avec le tarif publié en mars 2019 en cas de non-accord par le gouvernement May qui prévoyait un taux de 0% pour la plupart des biens.

**Avec cette version définitive pour l'année 2021, le gouvernement Johnson a donc décidé que la plupart des biens importés au Royaume-Uni (Européens ou non) seront taxables.**

Il s'appliquera pour **tous les biens importés au Royaume-Uni sauf** :

- s'il existe des exceptions, comme une franchise ou une suspension tarifaire ;
- si les biens importés sont originaires de pays ayant conclu avec le Royaume-Uni des accords commerciaux ;
- si les biens importés sont originaires de pays faisant partie du Système de Préférences Généralisées (SPG).

**Ce nouveau tarif ne vise naturellement pas la TVA à l'importation ou les mesures de politique commerciale (e.g. droits antidumping).**

Bien que nous restions toujours dans l'attente de l'hypothétique conclusion d'un Accord bilatéral de Libre-Echange UE-UK, ce nouveau tarif permet **de mesurer les conséquences financières**, mis à part les surcoûts liés aux formalités douanières, du BREXIT.

Certains y verront une énième pression du gouvernement UK pour parvenir à ses fins (accès libre au marché de l'UE sans contrepartie), d'autres se résigneront à ce qui paraît de plus en plus inéluctable à savoir l'annonce prochaine d'une sortie sans accord.

**Notre équipe Douane reste à votre disposition pour préparer votre entreprise à l'ère post-Brexit.**

## Contacts

### **Stéphane Chasseloup**

Partner KPMG Avocats  
Head of Customs, Excise  
& International Trade  
T : +33 1 55 68 49 35  
P : +33 6 14 91 64 38  
[stephanechasseloup@kpmgavocats.fr](mailto:stephanechasseloup@kpmgavocats.fr)

### **Ruth Guerra**

Partner KPMG Avocats  
Customs, Excise  
& International Trade  
T : +33 1 55 68 49 34  
P : +33 6 13 65 85 92  
[ruthguerra@kpmgavocats.fr](mailto:ruthguerra@kpmgavocats.fr)

### **Olivier Sorgniard**

Director KPMG Avocats  
Customs, Excise  
& International Trade  
T : +33 1 55 68 50 52  
P : +33 6 22 42 65 66  
[oliviersorgniard@kpmgavocats.fr](mailto:oliviersorgniard@kpmgavocats.fr)